



Date de dépôt : 25 avril 2023

Rapport

**de la commission des pétitions chargée d'étudier la pétition contre
la fermeture définitive du chemin de la Mère-Voie à
Plan-les-Ouates**

Rapport de majorité de Sylvain Thévoz (page 4)

Rapport de minorité de Stéphane Florey (page 24)

Pétition (2158-A)

contre la fermeture définitive du chemin de la Mère-Voie à Plan-les-Ouates

En tant que riverains et usagers, nous déplorons la décision qui a été prise de fermer définitivement le chemin de la Mère-Voie à Plan-les-Ouates, au niveau de la route de Base, sans que des solutions alternatives convenables aient été mises en place.

Nous pouvons d'ailleurs depuis plusieurs mois déjà constater les **désagréments** et les **risques** que revêt cette fermeture, notamment en raison de l'**étroitesse des chemins encore ouverts** et de l'**absence de trottoirs**. En effet :

- Cette fermeture crée un **risque d'accident accru entre véhicules** et génère une **situation dangereuse pour les piétons et cyclistes, dont de nombreux enfants et jeunes** qui rejoignent les écoles du quartier.
- Cette situation risque aussi de **compromettre le bon déroulement d'éventuelles interventions d'urgence, ce qui représente un autre risque pour la vie et les biens des riverains.**
- **Le chemin de la Mère-Voie était le passage le plus direct pour rejoindre la route de Base.** Sa fermeture engendre donc des **détours**, synonymes de **pollution supplémentaire inutile**, de **temps perdu** et de **stress**.
- **Ces problèmes sont par ailleurs aggravés par le report de trafic qui s'opère à travers le quartier.**
- Alors que d'autres chemins ont pu conserver leurs accès à la route de Base, malgré l'installation du tram, **nous estimons avoir le droit d'être traités de manière équitable.**

Pour ces raisons :

- **Nous demandons que le chemin de la Mère-Voie soit sans délai complètement et durablement rouvert à la circulation de tous les véhicules et demeure convenablement praticable.**
- Nous proposons un **système de feux de signalisation**, comme ceux prévus ailleurs, pour coordonner le passage des véhicules et celui du futur tram, au carrefour avec la route de Base.

- Nous estimons qu'il est du devoir des autorités compétentes de veiller à ce que **le chemin de la Mère-Voie reste totalement praticable durant les travaux à venir pour le nouveau quartier des Cherpines**. Nous invitons aussi lesdites autorités à veiller à ce qu'à l'issue de ces travaux **le chemin de la Mère-Voie permette toujours de croiser sur toute sa longueur et qu'un trottoir permette aux piétons de se déplacer en sécurité**.
- Pour modérer le trafic sur les chemins les plus étroits, nous proposons enfin **que soient indiqués en tant que « Riverains seuls autorisés »** les chemins du Grand-Voiret, du Nant-Boret et des Cherpines.

N.B. 469 signatures

Les riverains et usagers du
chemin de la Mère-Voie
Jean-Christophe Delfim

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de Sylvain Thévoz

La commission des pétitions a étudié la P 2158 durant trois séances, les 6 février, 6 mars et 20 mars 2023, sous la présidence de M. Alexis Barbey. Nous remercions M^{me} Nadia Salama, secrétaire scientifique du Secrétariat général du Grand Conseil, pour la qualité de son suivi. Les procès-verbaux ont été tenus par M. Christophe Vuilleumier que nous remercions également pour la qualité de son travail.

Introduction

469 signataires demandent que le chemin de la Mère-Voie à Plan-les-Ouates soit sans délai complètement et durablement rouvert à la circulation de tous les véhicules et demeure convenablement praticable. Ils proposent un système de feux de signalisation pour coordonner le passage des véhicules et celui du futur tram, au carrefour avec la route de Base. Ils estiment qu'il est du devoir des autorités compétentes de veiller à ce que le chemin de la Mère-Voie reste totalement praticable durant les travaux à venir pour le nouveau quartier des Cherpines. Ils invitent aussi les autorités à veiller à ce qu'à l'issue de ces travaux, le chemin de la Mère-Voie permette toujours de croiser sur toute sa longueur et qu'un trottoir permette aux piétons de se déplacer en sécurité. Enfin, pour modérer le trafic sur les chemins les plus étroits, ils proposent que soient indiqués en tant que « Riverains autorisés » les chemins du Grand-Voiret, du Nant-Boret et des Cherpines.

1. Audition de M. Jean-Christophe Delfim, pétitionnaire

Pour M. Jean-Christophe Delfim, pétitionnaire, les désagréments entraînés par la fermeture du chemin de la Mère-Voie, qui permettait d'arriver sur la route de Base, sont avérés. Les voitures doivent maintenant passer par de petits chemins qui n'ont pas de trottoirs, des chemins utilisés par les étudiants, potentiellement dangereux. La question de l'accessibilité des véhicules d'urgence, qui peuvent être bloqués, se pose également.

Les riverains et les usagers du chemin de la Mère-Voie demandent donc de rouvrir ce chemin, quitte à installer des feux de signalisation, puisque le tram doit passer sur la route de Base. Les pétitionnaires proposent encore que le statut de « Riverains autorisés » soit adopté pour ce chemin et qu'il reste ouvert

durant les travaux du quartier des Cherpines. Les riverains et les usagers doivent maintenant emprunter une partie du chemin des Fraisiers, puis le chemin du Grand-Voiret, le chemin du Pont-du-Centenaire ou le chemin des Cherpines ; des chemins qui ne permettent pas de croiser.

Pour M. Jean-Christophe Delfim, de nombreux utilisateurs utilisent ces chemins pour se rendre au Grand-Lancy en raison des travaux en cours dans cette commune. La largeur du chemin du Grand-Voiret est de 3,65 mètres, empêchant ainsi les véhicules de se croiser. Le premier point qui permet de croiser est à 100 mètres après l'entrée dans ce chemin. La situation est d'autant plus compliquée aux heures de pointe et lorsque les étudiants empruntent ce chemin. Le chemin de la Mère-Voie est bien plus large et est pourvu de trottoirs. A l'autre extrémité de ce chemin, ce dernier se rétrécit pour rejoindre le chemin des Cherpines, lequel mesure également 3,45 mètres. Les évitements ne peuvent se faire sur ces chemins que sur les propriétés privées.

Pour M. Jean-Christophe Delfim, la fermeture du chemin de la Mère-Voie est motivée par l'arrivée du tram, mais c'est un mauvais prétexte, puisque les situations similaires dans le canton n'ont pas entraîné une telle mesure. Les solutions retenues sont généralement des feux de circulation ou des voies dédiées au tram et aux véhicules dans le même sens, comme on le voit à la rue Ancienne à Carouge, à la rue Saint-Victor ou sur le pont de Carouge. Lorsque les voies de tram se trouvent au milieu de la chaussée, comme sur la route de Saint-Julien, les véhicules débouchant de voies adjacentes peuvent également s'engager sur la route. Cette solution permettrait aux véhicules de s'engager sur la route de Base dans les deux directions ; un rond-point permettant de réguler aisément la circulation ; les voitures pouvant s'engager sur la même voie de tram si celle-ci est placée sur le côté nord de la route.

2. Audition de M. Mario Rodriguez, maire de la commune de Plan-les-Ouates

M. le maire rappelle que la fermeture du chemin de la Mère-Voie est en lien avec le projet de tram. Un plan localisé de quartier de 2003 indiquait une extension d'un mail piétonnier jusqu'à la route de Base. Ce projet a été confirmé par le plan des chemins piétonniers de la commune adopté en 2013 par le Conseil d'Etat. Suite à ce constat et au premier projet de tram, une adaptation a été apportée à ce dernier afin de conserver ce mail piétonnier, entraînant une fermeture du chemin de la Mère-Voie.

Des études ont été réalisées afin de conserver la circulation sur ce chemin. Les techniciens ont mis en lumière qu'un maintien de la circulation aurait entraîné des conséquences importantes sur la route de Base. La commune va

désormais entamer une étude sur les chemins de desserte ; le chemin de la Mère-Voie est compris dans cette étude. Les autorités de la commune ne sont pas des ferventes du panneau « Riverains autorisés » qui implique une privatisation du domaine public. Les études ont démontré que le système mis en place fonctionnait. Le maintien du trafic pourrait a contrario ralentir le tram, puisqu'un feu pourrait générer une colonne de voitures alors que le tram est en site mixte sur un tronçon. Ces bouchons bloqueraient le tram. La position de la commune est celle du plan directeur communal, soit de défendre la situation existante et la fermeture, ce d'autant plus en regard du développement futur du quartier.

3. Audition de M. Gérard Widmer, directeur régional (OCT), M. Cédric Labey, directeur régional suppléant (OCT), et M. Jonas Raetz, ingénieur (OCT)

La première version du projet tram envisageait une régulation du carrefour devant l'école. Ce projet a été modifié compte tenu du plan directeur piétons et du projet Mail 2000. Une traversée piétonne non régulée a donc été choisie. Il n'a plus été possible de conserver un carrefour régulé, ce qui a induit la fermeture de ce chemin. Une concertation a été menée avec les élus communaux. Fermer cette rue visait à augmenter le bien-être des habitants. Les rails du tram sont au nord de la route de Base. Ce projet n'a fait l'objet d'aucune opposition, contrairement au projet sur le chemin des Palettes. Cela étant, il y a toujours une frange de la population qui s'oppose à tout projet. Ce projet a été concerté avec les SIS et les services d'urgence. Ces derniers ont validé cette option. Replacer des feux impliquerait une nouvelle autorisation de construire. Il est par ailleurs prévu de refaire toutes les voiries du secteur, notamment le chemin de la Mère-Voie. Le vœu des pétitionnaires est à cet égard rempli. Développer une régulation restrictive sur les trois chemins évoqués relève de la commune, mais il serait cohérent d'attendre de voir les effets de l'aménagement. L'Etat accompagnera la commune dans son choix. Dans le cadre du quartier des Cherpines, des équipements sportifs et culturels supportés par Plan-les-Ouates doivent encore se développer. Une connexion pacifiée est donc nécessaire.

4. Discussion et vote

Le Centre se déclare perplexe quant à cette pétition et propose son dépôt, puisque les projets de pacification dans ce quartier semblent raisonnables et concertés.

L'UDC déclare que son groupe votera le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat, évaluant que tout le monde a le droit aux mêmes considérations. Les arguments du Conseil d'Etat sont aux yeux de l'UDC très mauvais. Ce sont toujours les automobilistes qui sont péjorés, ce qui est intolérable.

Les Verts ont été convaincus par la dernière audition, qui a démontré que les risques accrus d'accidents n'existaient pas. Tout a été fait de manière pragmatique. Le canton et la commune ont fait de leur mieux pour pacifier ce quartier.

Les socialistes voteront également le dépôt de cette pétition, puisque cette fermeture fait sens et s'inscrit dans un PLQ concerté, tout en facilitant la circulation des trams et à terme augmentant la qualité de vie pour le plus grand nombre.

Le MCG constate que le canton de Genève est champion de la *gestionniste* en termes de circulation. Le MCG a bien entendu les plaintes d'un pétitionnaire directement concerné par la situation et soutiendra donc le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat.

Le président passe au vote du renvoi de la P 2158 au Conseil d'Etat :

Oui : 3 (2 MCG, 1 UDC)
Non : 12 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR)
Abstention : -

Le renvoi de la P 2158 au Conseil d'Etat est refusé.

Le président passe au vote du dépôt de la P 2158 sur le bureau du Grand Conseil :

Oui : 12 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR)
Non : 3 (2 MCG, 1 UDC)
Abstention : -

Le dépôt de la P 2158 sur le bureau du Grand Conseil est accepté.

Conclusions

Pour une majorité de la commission, les explications données par les autorités communales ainsi que par l'administration cantonale ont permis de préciser les enjeux liés à cette pétition. La majorité a estimé que la fermeture du chemin de la Mère-Voie à Plan-les-Ouates, au niveau de la route de Base, ne crée pas un risque d'accident accru entre véhicules et ne génère pas de situation dangereuse pour les piétons et cyclistes ni pour les enfants et jeunes qui rejoignent les écoles du quartier. Selon la majorité de la commission et en regard des explications apportées, cette situation ne risque pas de

compromettre le bon déroulement d'éventuelles interventions d'urgence. Il n'y a aucun risque particulier relevé pour la vie et les biens des riverains. La majorité de la commission ne considère pas que la fermeture du chemin de la Mère-Voie engendre des détours, synonymes de pollution supplémentaire inutile, de temps perdu et de stress, ni que ces problèmes puissent être aggravés par le report de trafic qui s'opère à travers le quartier, ni que la fermeture de ce chemin soit une source quelconque d'inéquité. Pour toutes ces raisons, Mesdames et Messieurs les députés, nous vous invitons à déposer cette pétition sur le bureau du Grand Conseil.

Pétition contre la fermeture du Chemin de la Mère-Voie à Plan-les-Ouates

Présentation aux autorités cantonales

le 6 février 2023

Jean-Christophe Delfim
Pétitionnaire principal

Constat du Problème

En tant que riverains et usagers, nous déplorons la décision qui a été prise de fermer définitivement le chemin de la **Mère-Voie à Plan-les-Ouates**, au niveau de la route de Base, sans que des solutions alternatives convenables n'aient été mises en place.

Nous pouvons d'ailleurs depuis plusieurs mois déjà constater les **désagréments** et les **risques** que revêt cette fermeture, notamment en raison de l'**étroitesse des chemins encore ouverts** et de l'**absence de trottoirs**. En effet :

- Cette fermeture crée un **risque d'accident accru entre véhicules** et génère une **situation dangereuse pour les piétons et cyclistes, dont de nombreux enfants et jeunes** qui rejoignent les écoles du quartier.
- Cette situation risque aussi de **compromettre le bon déroulement d'éventuelles interventions d'urgence, ce qui représente un autre risque pour la vie et les biens des riverains**.
- **Le chemin de la Mère-Voie était le passage le plus direct pour rejoindre la Route de Base**. Sa fermeture engendre donc des **détours**, synonymes de **pollution supplémentaire inutile, de temps perdu et de stress**.
- **Ces problèmes sont par ailleurs aggravés par le report de trafic qui s'opère à travers le quartier**.
- Alors que d'autres chemins ont pu conserver leurs accès à la route de Base, malgré l'installation du tram, **nous estimons avoir le droit d'être traités de manière équitable**.

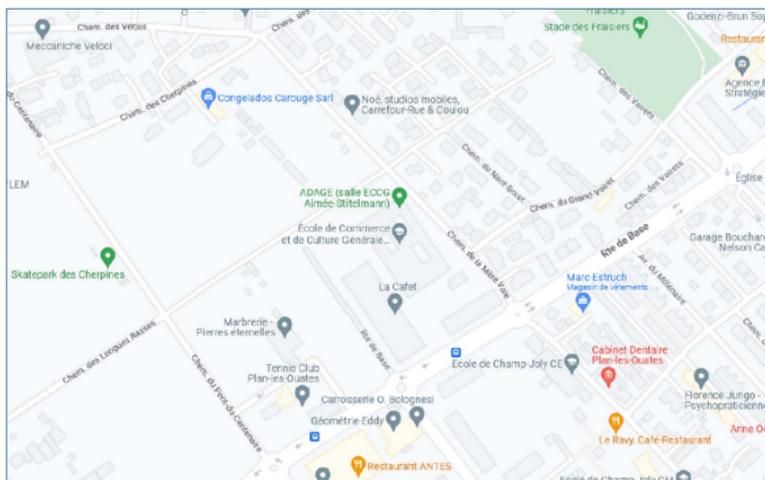
Demandes et Propositions

Ainsi:

- Nous demandons que le chemin de la Mère-Voie soit sans délai complètement et durablement rouvert à la circulation de tous les véhicules et demeure convenablement praticable.
- Nous proposons par exemple, un **système de feux de signalisation**, comme ceux prévu ailleurs, pour coordonner le passage des véhicules et celui du futur tram, au carrefour avec la route de Base.
- Nous estimons qu'il est du devoir des autorités compétentes de veiller à ce que **le chemin de la Mère-Voie reste totalement praticable durant les travaux à venir pour le nouveau quartier des Cherpines**. Nous invitons aussi lesdites autorités à veiller à ce qu'à l'issue de ces travaux le chemin de la Mère-Voie permette toujours de croiser sur toute sa longueur et qu'un trottoir permette au piétons de se déplacer en sécurité.
- Pour modérer le trafic sur les chemins les plus étroits, nous proposons enfin **que soient indiqués en tant que « Riverains seuls autorisés »**, les chemins du Grand-Voiret, du Nant-Boret et des Cherpines.

3

Plan de Situation du Quartier



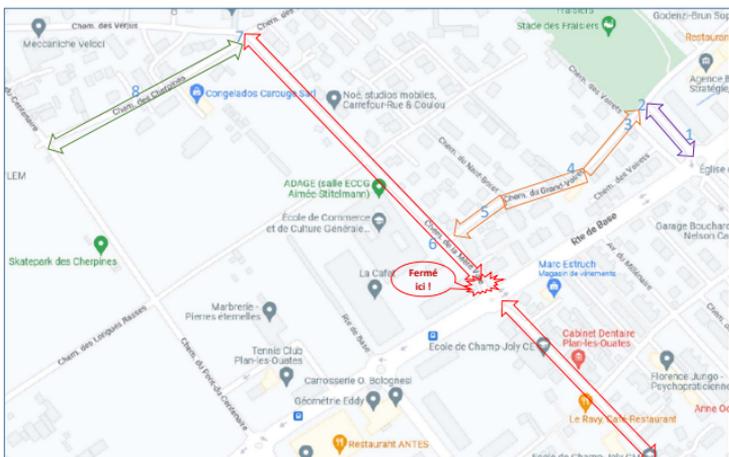
4

Plan de Situation du Quartier et Indications

Jusqu'à présent, on pouvait accéder directement à la **Route de Base** depuis le **Chemin de la Mère-Voie**. Désormais, il faut emprunter le **Chemin du Grand-Voiret** et une partie du **Chemin des Fraisiers** (sur Grand-Lancy), ou le **Chemin des Cherpines**.

Or, ces chemins sont plus étroits que celui de la Mère-Voie et ne disposent pas de trottoirs. Ce qui résultent en :

- **Impossibilité** de croiser normalement
- **Risques d'accidents** accru
- **Dangers** pour les piétons et vélos
- **Pertes de temps, confusion** et potentielle **impossibilité d'accès** pour les véhicules **d'intervention** et camions de services publics, ou privés
- **Détours** inutiles



5

Passage par le Chemin des Fraisiers

En passant par le **Chemin des Fraisiers**, pour arriver ou quitter le quartier via le **Chemin du Grand-Voiret**, la largeur de la chaussée à cet endroit (**Point 1** sur la carte du slide 4) ne permet pas de croiser d'autres véhicules sur une distance de plus de 70m.



Notons qu'en raison des grands immeubles au **Chemin des Fraisiers** et de la densité de population qui va avec, il y a ici une fréquentation relativement conséquente, pour un chemin de ce gabarit, de la part des véhicules et autres usagers.



6

Entrée sur le Chemin du Grand-Voiret

Avant de s'engager sur le **Chemin du Grand-Voiret** à partir du **Chemin des Fraisières (Point 2)** il faut passer un ralentisseur long d'une vingtaine de mètres, **trop étroit** pour que deux véhicules se croisent.

Aussi, comme on le voit sur la chaussée (cadre rouge sur la photo), **la hauteur de ce ralentisseur pose problème** à de nombreux véhicules qui y cognent leur bas de caisse, même en passant à une vitesse réduite.



On constate dès de début du **Chemin du Grand-Voiret (Point 3)**:

- Qu'il est **particulièrement étroit (3m65)** à cet endroit) ce qui ne permet pas à deux véhicules de se croiser
- Qu'il n'y a pas de trottoir pour que les piétons soient en sécurité, notamment du fait de l'étroitesse du chemin. On observe justement que les piétons peuvent se retrouver sur une bonne partie de la largeur du chemin (voir **cercle rouge**)



7

Circulation sur le Chemin du Grand-Voiret

Illustration de l'étroitesse du **Chemin du Grand-Voiret** qui mesure **3m65** de large à cet endroit (**Point 3**) et de l'impossibilité pour deux véhicules de se croiser.

Largeurs indicatives de véhicules :

- Voiture: 2m20
- Camion pompier 16 tonnes: 2m45
- Ambulance: 2m40
- Camion poubelle 26 tonnes: 2m50



La première possibilité de croisement sur le **Chemin du Grand-Voiret** ne se trouve qu'au **Point 4**. Soit Près de **100m** après le début du chemin, avec peu de visibilité de ce qui vient en face en raison du léger virage au milieu du chemin.

- Aussi, croiser n'est possible qu'en empiétant sur un chemin privé, ou sur des places de parking privées qui sont le plus souvent occupées.
- Dans tous les cas, il n'est généralement pas possible de se croiser s'il y a plus d'un véhicules venant dans les deux sens.
- L'absence de trottoir se vérifie encore.



8

Arrivée sur le Chemin de la Mère-Voie depuis le Chemin du Grand-Voiret

Lorsqu'on débouche sur le **Chemin de la Mère-Voie** depuis le **Chemin du Grand-Voiret (Point 5)** on aperçoit l'école de commerce et de culture générale.

- Plusieurs dizaines d'étudiants empruntent donc le **Chemin du Grand-Voiret**, 4 fois par jour, le plus souvent à pied, mais aussi en vélos.

Compte tenu du trafic accru sur ce chemin inadapté, en raison de la fermeture du **Chemin de la Mère-Voie**, la situation est **dangereuse** pour les jeunes qui l'empruntent comme pour les autres piétons et cyclistes.



Illustration au **Point 5** :

- Du caractère dangereux que crée cette situation pour les piétons, à cet endroit, comme tout le long du **Chemin du Grand-Voiret**. Imaginez avec de nombreux étudiants de tous côtés.
- De l'impossibilité de croiser pour deux véhicules.



9

Chemin de la Mère-Voie au niveau du Chemin du Grand-Voiret

On constate la fermeture du **Chemin de la Mère-Voie** au niveau de la **Route de Base** et l'impossibilité de passer en voiture, comme de façon approprié à vélo (vue depuis le **Point 6**).



Sur le **Chemin de la Mère-Voie** au **Point 6**, on observe que l'aménagement est plus approprié au trafic :

- Sur ce chemin la largeur de la route de **4m50** permet cependant déjà tout juste à deux véhicules de se croiser (sauf si camion).
- Sur cette partie du chemin, la présence d'un trottoir de 2m de large permet aux piétons de se déplacer sans réel danger.



10

Chemin de la Mère-Voie entre Ch. du Nant-Boret et Ch. des Cherpines

Sur la second partie du **Chemin de la Mère-Voie** entre le **Chemin du Nant-Boret** et le **Chemin des Cherpines**, on constate:

- Qu'il n'y a plus de trottoir. Une simple bande jaune sans indications (Piétons? Cyclistes? autres?) a été rajouté récemment
- Que la chaussée est plus étroite
 - A peine **4m** en tout
 - ~ **1m50** pour la bande jaune
 - ~ **2m40** pour les véhicules



Illustration de l'étroitesse du **Chemin de la Mère-Voie** à sa fin, avant de rejoindre le **Chemin des Cherpines** dont la jonction se fait au [Point 7](#),



11

Chemin des Cherpines

Le début du **Chemin des Cherpines** démontre encore une fois l'étroitesse de la chaussée, ainsi que l'absence de trottoir (ici au [Point 7](#)).

La chaussée est large de **3m45** au niveau du lampadaire.



Au milieu du toujours aussi étroit **Chemin des Cherpines** ([Point 8](#)), s'ajoute aussi un problème de manque de visibilité en arrivant au coude se trouvant vers le milieu de ce chemin.



12

Le tram est évoqué comme raison de la fermeture du Chemin de la Mère-Voie... ... mais c'est à tort

Alors que la **prolongation de la ligne de tram** le long de la Route de Base soit évoqué comme **raison de la fermeture du Chemin de la Mère-Voie**, nous estimons que **cette explication n'est pas valable**.

En effet, l'**immense majorité des lignes de tram** démontre que des **solutions** sont **possibles** pour garantir l'efficacité du tram **sans condamner des voies praticables** par les autres véhicules.

➤ Ces solutions se composent généralement:

- De systèmes de feu de circulations parfois combinés à des ronds-points
- Et/ou d'une disposition de la ligne de tram que ne se fait pas au détriment des voies dévolues aux véhicules

13

Premier Exemple de Situation Efficace pour le Tram et les Véhicules

Le **tram et les véhicules roulent sur la même voie**, en tout cas dans un sens.

- Les véhicules peuvent ainsi s'embrancher dans une autre rue sur la droite de la rue où passe le tram, sans aucune gêne, et sans qu'il y ait nécessairement besoin de feu de circulation.
- Les véhicules qui veulent s'embrancher dans une rue sur la gauche de la rue où passe le tram, et doivent donc traverser les rails du tram qui vient dans l'autre sens, doivent agir comme lorsque d'autres véhicules peuvent venir en face. Parfois des feu de circulation sont nécessaires, ou souhaitables.

Ce type de situation s'observe notamment sur les tronçons suivants:

- Rue Ancienne
- Rue Saint Victor
- Pont de Carouge

14

Deuxième Exemple de Situation Efficace pour le Tram et les Véhicules

Les voies du tram se trouvent au milieu et celles des véhicules les longent de chaque côté.

- Les véhicules peuvent ainsi s'embrancher dans une autre rue sur la droite de la rue où passe le tram, sans aucune gêne, et sans qu'il y ait nécessairement besoin de feu de circulation.
- Les véhicules qui veulent s'embrancher dans une rue sur la gauche de la rue où passe le tram, et doivent donc traverser les rails du tram qui vient dans l'autre sens, profitent généralement d'un système de feu de circulation, parfois combinés à des ronds-points.

Ce type de situation s'observe notamment sur les tronçons suivants:

- Route de Saint-Julien
- Route du Grand-Lancy
- Route des Acacias
- Route de Chêne
- Rue de Carouge
- Route de Genève

15

Propositions afin de Remédier au Dangers et à la Gêne Actuelle Tout en Garantissant l'Efficacité pour Tous sur le Ch. De la Mère-Voie

Maintenant que nous avons démontré que la situation actuelle est dangereuse et gêne les riverains et usagers, alors qu'elle ne se justifie aucunement, voici quelques propositions d'aménagement qui permettrait de maintenir le Chemin de la Mère-Voie totalement ouvert dans les deux sens.

1. Solution la plus efficace: Faire passer les deux voies de tram au milieu de la Route de Base
2. Les deux voies de tram seraient au milieu de la Route de Base avec un système de Feux et de Rond-Point
3. Si les voies de tram passent le long du côté Nord de la Route Base, faire rouler les voitures sur la même voie que le tram d'est en ouest

16

Proposition 1: Les deux voies de tram seraient au milieu de la Route de Base et éventuellement un Système de Feux placé au carrefour avec la Mère-Voie

Selon cette Proposition 1:

- Les véhicules qui roulent sur la Route de Base, mais n'ont pas besoin de traverser les autres voies pour en sortir peuvent alors rouler librement et s'engager dans le Chemin de la Mère-Voie comme bon leur semble s'ils roulent d'Est en Ouest.
- Les véhicules qui rejoignent la Route de Base par le Nord depuis le Chemin de la Mère-Voie pour partir direction Ouest peuvent s'engager après un « céder le passage », voire un « STOP ».
- éventuellement Un système de feux de circulation (potentiellement juste clignotant orange) installé au carrefour Route de Base – Chemin de la Mère-Voie régulent les passages des voitures qui s'engagent depuis le Chemin de la Mère-Voie pour traverser la Route de Base ou l'emprunter d'Ouest en Est. Si nécessaire, les feux de circulation assureraient que les trams soient prioritaires.

17

Proposition 2: Les deux voies de tram seraient au milieu de la Route de Base avec un système de Feux et de Rond-Points

Selon cette Proposition 2:

- Les véhicules qui roulent sur la Route de Base, mais n'ont pas besoin de traverser les autres voies pour en sortir peuvent alors rouler librement et s'engager dans le Chemin de la Mère-Voie comme bon leur semble s'ils roulent d'Est en Ouest.
- Un rond point avec feux de circulation comme celui de la Route des Acacias permet aux véhicules qui doivent traverser les rails de le faire de manière régulé et sécuriser.
- Si le rond-point ne peut pas être placé au carrefour Route de base – Chemin de la Mère-Voie, un ou deux autres pourraient l'être sur d'autres endroits clés de la Route de Base. Ainsi, les véhicule voulant faire demi tour et ceux sortant de la Mère-Voie devraient juste effectuer un petit crochet pour traverser la Route de base, ou l'emprunter dans l'autre sens.
- Les feux de circulation placés vers le(s) rond-point(s) assureraient que les trams soient prioritaires.

18

Proposition 3: Si les voies de tram passent le long du côté Nord de la Route Base, faire rouler les voitures sur la même voie que le tram d'est en ouest

Selon cette Proposition 3 :

- Les véhicules qui roulent sur la Route de Base d'Est en Ouest rouleraient sur la même voie que le tram. Les véhicules qui veulent s'engager dans le Chemin de la Mère-Voie peuvent le faire sans contrainte.
- Les véhicules qui arrivent sur la Route de Base par le Nord depuis le chemin de la Mère-Voie, passent un « STOP », « Céder le passage », et/ou sont régulés par un feu (rouge si le tram approche, clignotant sinon), qu'ils partent vers l'Ouest, ou doivent croiser d'autres voies.

PÉTITION 2158

CONTRE LA FERMETURE DÉFINITIVE DU CHEMIN DE LA MÈRE-VOIE À PLAN-LES-OUATES



Département des infrastructures
Office cantonal des transports

22/03/2023 - Page 1

GRIÈFS PÉTITIONNAIRES

En tant que riverains et usagers, nous déplorons la décision qui a été prise de fermer définitivement le chemin de la Mère-Voie à Plan-les-Ouates, au niveau de la route de Base, sans que des solutions alternatives convenables aient été mises en place.

Nous pouvons d'ailleurs depuis plusieurs mois déjà constater les **désagréments** et les **risques** que revêt cette fermeture, notamment en raison de l'**étroitesse des chemins encore ouverts** et de l'**absence de trottoirs**. En effet :

- Cette fermeture crée un **risque d'accident accru entre véhicules** et génère une **situation dangereuse pour les piétons et cyclistes, dont de nombreux enfants et jeunes** qui rejoignent les écoles du quartier.
- Cette situation risque aussi de **compromettre le bon déroulement d'éventuelles interventions d'urgence, ce qui représente un autre risque pour la vie et les biens des riverains**.
- **Le chemin de la Mère-Voie était le passage le plus direct pour rejoindre la route de Base**. Sa fermeture engendre donc des **détours**, synonymes de **pollution supplémentaire inutile, de temps perdu** et de **stress**.
- **Ces problèmes sont par ailleurs aggravés par le report de trafic qui s'opère à travers le quartier**.
- Alors que d'autres chemins ont pu conserver leurs accès à la route de Base, malgré l'installation du tram, **nous estimons avoir le droit d'être traités de manière équitable**.

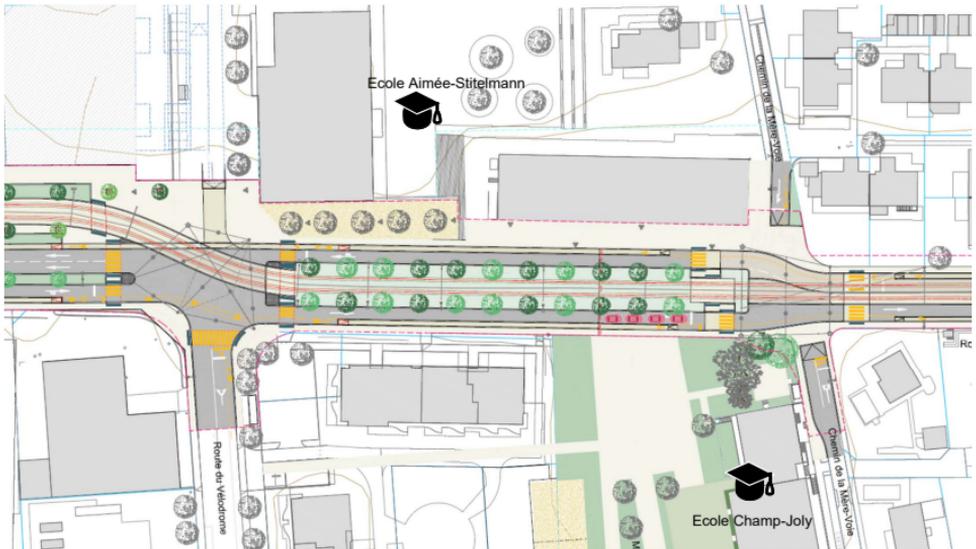
PROPOSITIONS PÉTITIONNAIRES

Pour ces raisons :

- Nous demandons que le chemin de la Mère-Voie soit sans délai complètement et durablement rouvert à la circulation de tous les véhicules et demeure convenablement praticable.
- Nous proposons un **système de feux de signalisation**, comme ceux prévus ailleurs, pour coordonner le passage des véhicules et celui du futur tram, au carrefour avec la route de Base.
- Nous estimons qu'il est du devoir des autorités compétentes de veiller à ce que le **chemin de la Mère-Voie reste totalement praticable durant les travaux à venir pour le nouveau quartier des Cherpines**. Nous invitons aussi lesdites autorités à veiller à ce qu'à l'issue de ces travaux le **chemin de la Mère-Voie permette toujours de croiser sur toute sa longueur et qu'un trottoir permette aux piétons de se déplacer en sécurité**.
- Pour modérer le trafic sur les chemins les plus étroits, nous proposons enfin **que soient indiqués en tant que « Riverains seuls autorisés »** les chemins du Grand-Voiret, du Nant-Boret et des Cherpines.

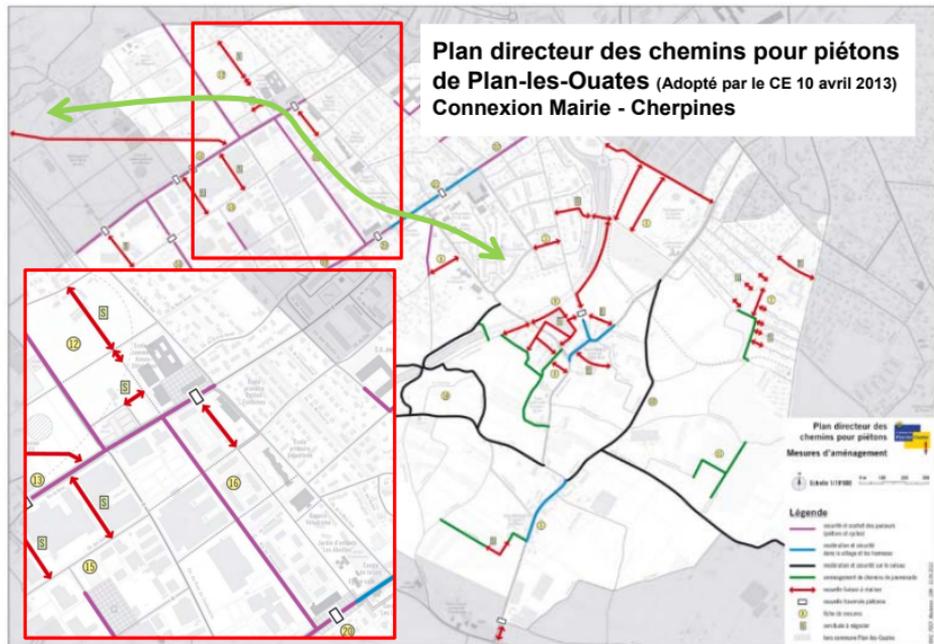
22/03/2023 - Page 3

AVANT-PROJET INITIAL – MÈRE-VOIE RÉGULÉ

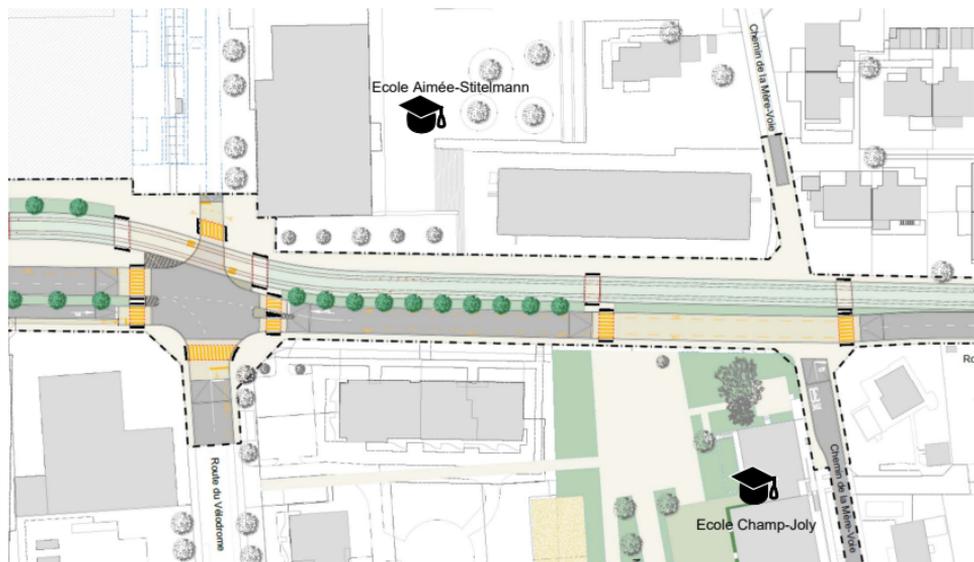


22/03/2023 - Page 4

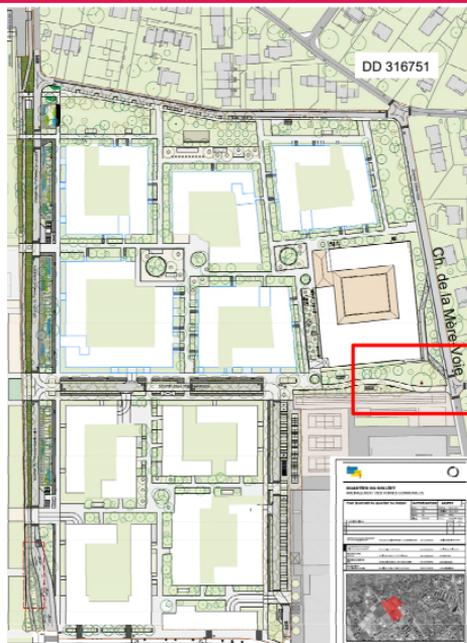
PLAN DIRECTEUR PIÉTONS PLO



AVANT-PROJET MODIFIÉ – MAIL 2000



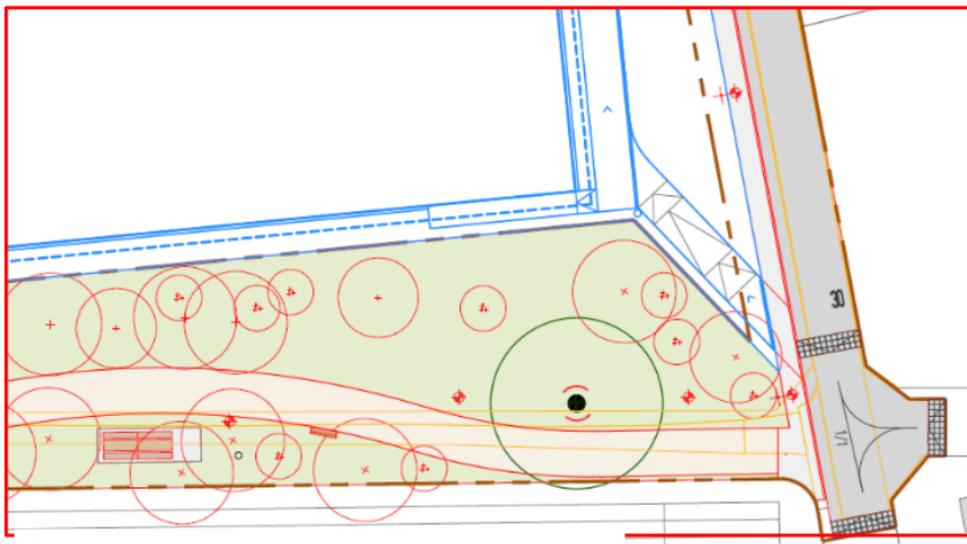
PLQ ROLLIET



Les travaux d'aménagement des voiries du Rolliet viennent de débuter (DD 316751)

Il est prévu un élargissement du chemin de la Mère Voie et la mise en place d'un trottoir

ELARGISSEMENT + TROTTOIR SUR MÈRE VOIE



Élargissement de voirie 4,5 → 5,5 mètres
+ réalisation d'un trottoir continu de 1,8 mètre

CHEMINS GRAND-VOIRET, NANT-BORET ET CHERPINES



Date de dépôt : 24 avril 2023

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de Stéphane Florey

Aujourd'hui, il n'est plus acceptable de devoir faire un détour pouvant aller, dans le cas du chemin de la Mère-Voie cité dans la pétition 2158, jusqu'à 800 mètres, voire jusqu'à 2,5 km comme à Thônex, cas traité au travers d'une précédente pétition. Cela uniquement à cause de la fermeture de ce chemin, barrant ainsi l'accès à la route de Base qui est une route cantonale et une pénétrante importante pour Lancy et Plan-les-Ouates pour les usagers de la route.

Pour éviter cette fermeture, il existe pourtant une solution assez simple qui consiste à installer un feu préférentiel favorisant les trams qui passent également sur la route de Base tout en permettant aux transports individuels motorisés d'y accéder. Mais préférant clairement continuer la mise en place de sa politique anti-mobilité privée, le département, uniquement par dogmatisme, n'a pas retenu cette solution.

Huit ans de politique centriste ont tout bonnement mené à une augmentation des heures passées dans les bouchons alors qu'aujourd'hui, il est totalement évident que cette politique est totalement nuisible à notre économie.

Pour finir, il s'agit ici – encore une fois – d'une mesure anti-voitures qui va à l'encontre du bon sens et qui n'est nullement en faveur d'un encouragement à l'utilisation des transports collectifs ou d'autres modes dits de mobilité douce.

Il est temps de remédier à cela en acceptant le fait qu'il vaut mieux trouver des solutions favorisant la fluidité du trafic routier, comme celle proposée par les pétitionnaires, plutôt que de voir un report de la circulation dans d'autres chemins favorisant au contraire l'augmentation des bouchons et donc des nuisances supplémentaires. La minorité vous recommande pour cela d'accepter la P 2158 en la renvoyant au Conseil d'Etat.